

Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE BRANSCOURT 51140
Tél. 03.26.48.53.97

ARRETE N° 23/24

**PROLONGATION REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE DE LA BARBE A CANNE - RUE HAUT DE LA VILLE**

Le Maire de la commune de BRANSCOURT,
Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande faite par l'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER, sise à 4 chemin de Saint Martin 62128 CROSILLES, dans le cadre de travaux de tirage et de raccordement de la fibre optique,

ARRETE

Article 1 : A partir du 11 Septembre 2023 et pour une durée de 1 mois, le stationnement de tous véhicules est interdit au droit des travaux sur chantier mobile rue de la Barbe à Canne et rue du Haut de la Ville.

Article 2 : La société SAS BENOIT CHEVRIER est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SAS BENOIT CHEVRIER,
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie.
- La Communauté Urbaine du Grand Reims
- La CIP Nord

Fait à : Branscourt
Le : 07 Septembre 2023
P/le Maire
L'Adjoint au Maire,
Philippe AUBIER

